



Ville de Dreux



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023**

**Délibération N°28/2023**

**Budget supplémentaire 2023  
Budget Principal Centre Communal d'Action Sociale  
Section d'investissement et section de fonctionnement**

**712**

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b>10</b>		
	15 015,42 €	Reprise partielle du résultat de fonctionnement 2022 (RAR)
	17 910,55 €	Reprise partielle du résultat de fonctionnement 2022 couverture (déficit d'investissement)
<b>10</b>		
	9 901,04 €	FCTVA
<b>040</b>		
	3 394,00 €	Ajustement immobilisation au 31/12/2022 : acquisition véhicule électrique service aide à domicile
	103,00 €	Ajustement immobilisation au 31/12/2022 : acquisition bureau service action
	516,00 €	Ajustement immobilisation au 31/12/2022 : acquisition d'un vestiaire monobloc + meuble épicerie sociale
	1 569,60 €	Ajustement immobilisation au 31/12/2022 : acquisition mobilier Maison des Femmes
	259,99 €	Ajustement immobilisation au 31/12/2022 : acquisition matériel informatique
	-66,40 €	Régularisation pour un bien amorti en totalité sur l'exercice 2022
<b>TOTAL</b>	<b>48 603,20 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
<b>001</b>		
	17 910,55 €	Déficit d'investissement reporté 2022
<b>21</b>		
	15 677,23 €	Ajustement des dépenses d'investissement
	3 944,87 €	Reste à réaliser aménagement structure Maison des Femmes
	9 190,84 €	Reste à réaliser aménagement structure Maison des Femmes
	1 879,71 €	Reste à réaliser aménagement structure Maison des Femmes
<b>TOTAL</b>	<b>48 603,20 €</b>	



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>		
	53 736,51 €	Reprise du résultat corrigé de fonctionnement 2022
<b>74</b>		
	10 000,00 €	Ajustement subvention Ville (correspondant à la subvention au profit de la Turquie)
<b>75</b>		
	250,00 €	Intégration dons au profit de l'Ukraine
	100,00 €	Intégration dons au profit de la Turquie
<b>TOTAL</b>	<b>64 086,51 €</b>	
<b>DÉPENSES</b>		
<b>011</b>		
		<b><u>Services aux Personnes Agées</u></b>
	42,00 €	Ajustement assurance multirisques
	171,68 €	Ajustement assurance véhicule
		<b><u>Service Action Sociale</u></b>
	57,00 €	Ajustement assurance multirisques
	26,00 €	Ajustement assurance multirisques
	420,00 €	Ajustement dépenses carburant
	19 000,00 €	Ajustement dépenses alimentation épicerie sociale (fréquentation en augmentation de 30% depuis janvier 2023)
	1 000,00 €	Ajustement dépenses épicerie sociale (lessive, papier toilette, liquide vaisselle)
	200,00 €	Ajustement dépenses reprographie (flyers collecte juin 2023 + cartes accès épicerie)
	620,00 €	Ajustement frais de nettoyage locaux épicerie
	1 000,00 €	Ajustement alimentation MDF
	1 000,00 €	Ajustement dépenses fêtes et cérémonies MDF
	640,00 €	Formation d'une CESF : interculturalité au cœur de l'accompagnement social
	15 331,82 €	Ajustement dépenses prestations extérieurs MDF
	15 825,00 €	Pièce de théâtre novembre 2023
	500,00 €	Catering (pièce de théâtre novembre 2023)
		<b><u>Direction/Finances</u></b>
	161,93 €	Ajustement assurance multirisques
		<b><u>Maison de Santé des Bâtes</u></b>
	900,00 €	Ajustement charges locatives et de copropriété pas prévu au budget (97€ mensuel)
	527,52 €	Ajustement taxes foncières maison médicale
	-1 500,00 €	Ajustement dépenses fournitures de bureau
<b>012</b>		
	24 022,00 €	Ajustement assurance du personnel
	-6 930,00 €	Ajustement dépenses du personnel non réalisées (chargé de mission projets CCAS poste toujours vacant)
	-34 000,00 €	Ajustement dépenses de personnel coordonnateur Contrat Local de Santé non réalisées
	-12 000,00 €	Ajustement dépenses de personnel chef de service action sociale non réalisées

042	3 394,00 €	Ajustement des opérations d'ordre
	103,00 €	Ajustement des opérations d'ordre
	516,00 €	Ajustement des opérations d'ordre
	1 569,60 €	Ajustement des opérations d'ordre
	259,99 €	Ajustement des opérations d'ordre
	-66,40 €	Ajustement des opérations d'ordre
65	556,97 €	Licence DOCAPOST
	3 326,40 €	Licence logiciel AGEVAL
	457,00 €	Ajustement subvention Banque Alimentaire
	10 100,00 €	Subvention Turquie (versement Fédération Internationale de la Croix Rouge)
2	250,00 €	Intégration dons au profit de l'Ukraine régie secours d'urgence du CCAS
	1 000,00 €	Subvention aide alimentaire au profit du Secours Catholique
	1 000,00 €	Subvention aide alimentaire au profit du Secours Populaire
	1 000,00 €	Subvention aide alimentaire au profit des Restos du Coeur
	7 000,00 €	Subvention les âmes de papier Mme MERIADEC
	605,00 €	Droits d'auteurs pièce de théâtre de novembre 2023
	2 000,00 €	SACEM pièce de théâtre de novembre 2023
	2 000,00 €	Subvention au profit de l'association Pépites
	2 000,00 €	Subvention au profit de la Ligue Contre le Cancer
<b>TOTAL</b>	<b>64 086,51 €</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité , moins 1 abstention

**Approuve** le budget supplémentaire 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature

Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 07 JUIL. 2023

et affichage le 07 JUIL. 2023